

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2017

~~*~*~*~*~*~*~*~*

Présents : M. GUEYDON Pierre. M. BAJAS Jean-Paul. Mme MAKOWKA Valérie. M. DARMEZIN Pascal. Mme GIRIN Marie-Claude. Mr Gilles GOY. M. PORTHIER Jean-François. M. BRUN Jean-Paul. M. CHAPPUY Sébastien. Mme GRAND Marie-Claude. Mme POMMIER Aurélie.

Absents : Mme DELETRE Jeanine. M. BAUDOT Franck. M. BRUN Pascal (pouvoir à Sébastien CHAPPUY). Mme MARTIN Valérie.

Mme Aurélie POMMIER a été nommée secrétaire.

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2017

Le Conseil Municipal, n'ayant pas d'observations à formuler, approuve le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2017.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Centre social d'Amplepuis : participation financière au fonctionnement du centre multi-accueil la Mouffleterie et désignation d'un représentant

Participation financière :

Le Centre Social d'Amplepuis a transmis à la mairie, suite à la clôture de ses comptes 2016, le montant de participation financière au titre de l'année 2016 de la commune pour le fonctionnement du centre multi-accueil « La Mouffleterie ». Cette participation s'élève à 2 230,97 €. Pour mémoire, le montant de la participation financière 2015 suite à la clôture des comptes de l'exercice 2015 s'élevait à 1 016,55 €.

Au vu des comptes de résultats 2015 et 2016 transmis par le centre social, l'écart est principalement dû :

- à la hausse des charges liées au personnel
- à la hausse des taxes formation et ordures ménagères
- à la hausse des charges de fonctionnement (pharmacie, entretien, repas, couches...)
-

Il est demandé au Conseil d'autoriser le versement de cette participation financière.

Après discussion, il est décidé que l'examen de ce dossier sera reporté à la prochaine séance du Conseil afin d'obtenir des éléments concernant le nombre d'enfants de la commune pris en charge au centre multi-accueil.

Nomination d'un représentant de la commune :

Il est proposé que madame Valérie MAKOWKA soit représentante de la commune au sein de la structure.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Mutuelle RAM BOUT'CHOU

Suite à la demande d'augmentation du temps de travail des animatrices du RAM par les communes d'Amplepuis, Cublize, Ronno, St Jean La Bussière et Les Sauvages, un avenant devra être signé avec la CAF dans le cadre du contrat Enfance et Jeunesse.

Il est demandé au Conseil d'autoriser monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Il a tout de fois été demandé une vigilance quant aux participations financières qui seront ensuite demandées à la commune. Monsieur le Maire et Mme MAKOWKA prennent note.

Direction départementale de la Protection des Populations : Autorisation d'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Valsonne

Ce projet est à l'initiative de la société Parc Eolien du Beaujolais vert.

Le projet :

Le projet se situe au sud des Monts du Beaujolais, dans le massif forestier entre Montoux au sud et le col du Pilon au nord. Les 4 éoliennes seront implantées le long du GR7 à une altitude variant entre 780 et 830 mètres.

Les 4 éoliennes présentent une puissance unitaire de 2 MW soit une puissance totale de 8 MW.

Les caractéristiques du parc :

- Hauteur totale de 170 mètres
- Rotor de 100m de diamètre
- Nécessité d'un défrichage de 1,94 ha
- Câblage et raccordement au réseau public en souterrain

Cadre réglementaire

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2015-992 du 17/08/2015 et du décret n° 2016-1442 du 27/10/2016 qui fixe les objectifs du développement de la production électrique éolienne et qui prévoit que la parc français produise 15000 MW au 31/12/2018 et jusqu'à 26000 MW au 31/12/2023. A titre d'information, au 31/12/2016 le parc éolien terrestre français produisait 11670 MW.

Mesure des impacts

Toutes les études réalisées ont démontré un risque minimal pour les personnes, la faune et la flore de la zone d'implantation du parc et ses environs.

Il est demandé au Conseil municipal de donner son avis sur l'installation de ce parc éolien.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Décision modificative n°2 sur BP 2017

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder à des virements de crédits sur le budget 2017. En effet, il convient de régulariser des écritures comptables pour la sortie de l'inventaire d'un copieur, puis d'affecter des crédits supplémentaires pour l'achat du panneau lumineux double face. Il est proposé les virements de crédits suivants :

Investissement :

DEPENSES		RECETTES	
2188 op 407 - Equipements salle communale et divers	+ 6 000.00	Chapitre 024 – Produits des cessions	+ 600.00
2188 op 406 – Sport divers aménagements	- 5 000.00	10222 – FC TVA	- 600.00
2183 op 337 – Matériels de bureau informatique	- 1 000.00		

Adopté par 10 voix pour et 2 abstentions des membres présents.

Indemnité de conseil du Receveur année 2017

Madame le Receveur Municipal fait part du montant de l'indemnité de conseil et de budget au titre de l'année 2017 qui s'élève à 420,16 € net.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le versement de cette indemnité.

Adopté par 11 voix pour et 1 voix contre des membres présents.

Tarif garderie périscolaire

Lors de sa séance du 19 mai 2017, le Conseil Municipal a voté la nouvelle tarification du périscolaire applicable à compter du 1^{er} septembre 2017, avec les montants suivants :

TARIF JOURNALIER : moins de 25 présences par trimestre

QUOTIENT FAMILIAL	de 0 à 600 €	de 601 à 900 €	plus de 900 €
MATIN	0.50 €	0.55 €	0.60 €
SOIR	0.50 €	0.55 €	0.60 €

TARIF FORFAITAIRE : à partir de 25 présences par trimestre

QUOTIENT FAMILIAL	de 0 à 600 €	de 601 à 900 €	plus de 900 €
MATIN	10,00 €	12,50 €	15,00 €
SOIR	10,00 €	12,50 €	15,00 €

Suite à une nouvelle négociation avec les parents d'élèves, il est proposé de fixer à compter du 1^{er} septembre 2017, les tarifs, par enfant, suivants :

ACCUEIL MATIN : 6H45 à 8H20 ACCUEIL SOIR : 16H30 à 18H00

TARIF JOURNALIER : *moins de 25 présences par trimestre*

QUOTIENT FAMILIAL	de 0 à 600 €	de 601 à 900 €	plus de 900 €
MATIN	0.12 €	0.13 €	0.15 €
SOIR	0.12 €	0.13 €	0.15 €

TARIF FORFAITAIRE : *à partir de 25 présences par trimestre*

QUOTIENT FAMILIAL	de 0 à 600 €	de 601 à 900 €	plus de 900 €
MATIN	2,50 €	3,00 €	3,50 €
SOIR	2,50 €	3,00 €	3,50 €

Il est demandé au conseil municipal de valider ces nouveaux tarifs.

Adopté par 10 voix pour et 2 abstentions des membres présents.

Renouvellement de la convention d'achat du gaz avec l'UGAP (Union des Groupements d'Achat Public)

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 30 octobre 2014, a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec l'UGAP pour l'achat du gaz de la commune. Cette convention permet à la commune d'obtenir du gaz à un tarif négocié intéressant.

Cette convention se termine le 30 juin 2018.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement de cette convention à compter du 1^{er} juillet 2018.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Rétrocession des voiries et réseaux des Jardins de Vinciennes I et II

Les associations syndicales de propriétaires des Jardins de Vinciennes I et II ont adressé à la commune une demande de rétrocession des voiries et réseaux pour les deux lotissements concernant les lots suivants :

- Voirie et espaces verts des Jardins de Vinciennes I (3 parcelles)
- Voirie et espaces verts des Jardins de Vinciennes II (11 parcelles)
- Un tènement non bâti à usage d'espace nature entre les deux lotissements (3 parcelles)

Les certificats de conformité et d'achèvement des travaux ont été délivrés pour les deux lotissements.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette rétrocession.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses

Constructions de l'OPAC du Rhône : Monsieur le Maire informe les élus que les futurs locataires des nouveaux logements de l'OPAC devraient être choisis en janvier 2018 pour un emménagement au mois de mars 2018.

Après discussion, il est décidé que la commune va envoyer un courrier à l'OPAC du Rhône pour proposer que la nouvelle rue de ce lotissement s'appelle « rue Marie Curie ».

Eglise et chapelle : Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Préfecture du Rhône a souhaité réaliser un inventaire des objets de valeur dans l'église et la chapelle et que rien n'a été retrouvé par rapport à celui réalisé en 1904.

Eclairage public : Monsieur le Maire demande aux élus présents de donner leur avis sur la mise en place d'une politique d'économie d'énergie pour la commune par le biais de deux propositions :

- Extinction totale de l'éclairage public de la commune hors grands axes de circulation routière, pendant une tranche horaire. Cette procédure nécessite une mise aux normes de certains équipements électriques et des installations spécifiques par le SYDER.
- Enlever une ampoule sur deux. Cette proposition nécessite l'intervention de l'entreprise DUGELET.

Deux propositions sont ressorties de ce sondage :

- effectuer un test d'enlever une ampoule sur deux dans un lotissement afin d'avoir un retour des riverains.
- Faire estimer le coût de l'installation par le SYDER ainsi que la mise aux normes de toutes les installations électriques de la commune pour qu'elles soient compatibles avec le dispositif.

Centre La Mazille : Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'arrivée d'une nouvelle enseignante.

Naissances : Monsieur le Maire informe les élus que cette année la commune devrait comptabiliser entre 10 et 11 naissances.

COR : Monsieur le Maire informe l'assemblée que la COR met en place des cours d'initiation ou de remise à niveau en informatique à compter de 2018. Cette formation se tiendra dans la salle du Conseil. Les inscriptions se font en Mairie.

Préfecture du Rhône : Il est porté à la connaissance des élus que la Préfecture du Rhône a pris un arrêté de protection pour les loutres et les castors qui vivent sur le Rhins.

Gendarmerie de Thizy Les Bourgs : Monsieur le Maire informe les élus que le Lieutenant Sabine VALLI, nouvelle responsable de la gendarmerie de Thizy Les Bourgs, a pris ses fonctions le 6 octobre 2017.

Bâtiments communaux : La toiture abritant l'épicerie vient d'être entièrement refaite, la pose de fenêtres isolantes double-vitrage est en cours d'évaluation.

VERITAS : Monsieur Jean-Paul BAJAS informe les élus que le Bureau VERITAS est venu inspecter les installations électriques de l'église, la salle hors-sac, la bibliothèque, vestiaires sportifs, la Mairie et de la Poste. Les petits travaux d'améliorations seront réalisés par le personnel communal. Il a été demandé par VERITAS d'être plus vigilants sur les tests des issues de secours.

Redevance ordures ménagères : Monsieur le Maire informe les élus que la COR a transmis à la commune un état de la redevance des ordures ménagères des bâtiments communaux pour 2017. Elle est au même niveau que la redevance 2016.

Travaux d'été à l'école : Monsieur Jean-Paul BAJAS informe l'assemblée que tous les travaux demandés par la Directrice de l'école ont été réalisés pendant les vacances d'été.

L'ordre du jour étant épuisé, la **séance est levée à 22h30**.

Fait à Saint-Jean-la-Bussière le 26 octobre 2017.

Le Maire,

